

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité des Éboulements tenue le 1^{er} juin 2020, par voie de visioconférence, sous la présidence de Pierre Tremblay, maire, laquelle est enregistrée et disponible pour visionnement sur le site internet de la municipalité.

Étaient présents : Diane Tremblay
Emmanuel Deschênes
Johnny Gauthier
Mario Desmeules
Jimmy Perron
Sylvie Bolduc

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, Linda Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. RÉOLUTION POUR LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020
4. ADOPTION DES COMPTES
5. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2019 ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
6. RÉOLUTION PRÉVOYANT UNE PÉRIODE DE CONSULTATION SUITE À LA PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019 ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
7. RÉOLUTION DÉCRÉTANT LA POURSUITE DU PROCESSUS DE DÉROGATION MINEURE DURANT LA SUSPENSION IMPOSÉE PAR L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL
8. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 97-2020 – 31, CHEMIN DES PEUPLIERS
9. RÉOLUTION CÔTE À GODIN
10. RÉOLUTION ADOPTANT L'HORAIRE ESTIVAL DU BUREAU MUNICIPAL
11. VERSEMENT D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE AU CAMP LE MANOIR DANS LE BUT DE TENIR LE CAMP DE JOUR POUR L'ÉTÉ 2020
12. RÉOLUTION OUVERTURE DES TOILETTES PUBLIQUES POUR LA SAISON ESTIVALE
13. INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS DE REMPLACEMENT DU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)
14. REMPLACEMENT DE LA POMPE DU POSTE DE POMPAGE DE LA RUE DE L'ÉGLISE
15. REMPLACEMENT DE GLISSIÈRES – CAP-AUX-OIES
16. DEMANDE DE DON — COMITÉ TOURISTIQUE LES ÉBOULEMENTS/ST-IRÉNÉE
17. REPRÉSENTATION
18. QUESTION DES CITOYENS
19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

98-06-20 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

99-06-20 Résolution pour tenue de la séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 2020-039 du 22 mai qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

100-06-20 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 soit adopté tel que rédigé. De plus, cette séance a été enregistrée et est disponible pour visionnement sur le site internet de la municipalité.

101-06-20 Adoption des comptes

Il est proposé par Jimmy Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes telle que présentée ci-dessous soit adoptée.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

BELL CANADA	263.38 \$
BELL MOBILITÉ CELL. (LG - DT-PT)	115.99 \$
CORPORATE EXPRESS	117.89 \$
DÉRY TÉLÉCOM	74.68 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS (MUTATIONS)	15.00 \$
DISTRIBUTION SIMARD	498.54 \$
ÉNERGIE SONIC	1 721.84 \$
ÉQUIPEMENT GMM INC.	384.13 \$
FQM (FORMATIONS LINDA)	183.96 \$
HYDRO QUÉBEC	86.47 \$
LE CHARLEVOISIEN	356.42 \$
MJS (MISE À NIVEAU UTM SÉCURITÉ)	5 698.91 \$
MRC DE CHARLEVOIX (INTERURBAINS)	24.59 \$
PG SOLUTIONS	718.59 \$
VISA (Postes Canada-communiqués, bureau en gros, Walmart — sonnette)	1 286.23 \$
	11 546.62 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

BELL CANADA	100.19 \$
BRIGADE DES POMPIERS	4 485.54 \$
COMMUNICATION CHARLEVOIX	114.96 \$
EXTINCTEURS CHARLEVOIX	169.65 \$
HYDRO QUÉBEC	966.96 \$
SÉCUOR	275.25 \$
	<hr/>
	6 112.55 \$

VOIRIE-TRANSPORT

ATELIER SC CONCEPT	45.99 \$
BELL CANADA	100.18 \$
BELL MOBILITÉ CELL (GB-PB-CG)	115.99 \$
CHEZ S. DUCHESNE INC.	141.73 \$
ESSO	1 510.64 \$
F.MARTEL	3 280.67 \$
GARAGE EDMOND BRADET	832.59 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES	551.11 \$
HÉLÈNE MARTINEAU	17.80 \$
HYDRO QUÉBEC	1 019.03 \$
LOCATION MASLOT	8.40 \$
PERFORMANCE FORD	48.98 \$
PHARMACIE DAVID VILLENEUVE	5.27 \$
PRODUITS BCM	867.77 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY	139.20 \$
UNI SELECT (BUMPER TO BUMPER)	587.53 \$
VITRERIE CÔTÉ	106.93 \$
	<hr/>
	9 379.81 \$

ÉCLAIRAGE DES RUES

HYDRO QUÉBEC	1 187.07 \$
	<hr/>
	1 187.07 \$

AQUEDUC

BELL MOBILITÉ	35.42 \$
BELL CANADA	94.38 \$
BUREAU VÉRITAS (MAXXAM)	234.54 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 008.34 \$
PUROLATOR	28.84 \$
SANI-PLUS	261.22 \$
	<hr/>
	1 662.74 \$

ASSAINISSEMENT DES EAUX

BUREAU VÉRITAS	112.68 \$
PUROLATOR	10.56 \$
	<hr/>
	123.24 \$

TOURISME, LOISIRS ET CULTURE

BELL CANADA	101.69 \$
COMITÉ TOURISTIQUE	12 500.00 \$
	<hr/>
	12 601.69 \$

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

PAIEMENT DU 26 JUIN 2020	4 839.65 \$
	<hr/>
	4 839.65 \$

DONS

DOMINIQUE BLOUIN-GRONDIN	200.00 \$
	<hr/>
	200.00 \$

TOTAL

47 653.37 \$

Dépôt du rapport financier 2019 et du rapport de l'auditeur indépendant

La directrice générale dépose le rapport financier pour l'année 2019 et le rapport de l'auditeur indépendant.

TOTAL DES REVENUS	2 856 875 \$
TOTAL DES DÉPENSES	2 805 443 \$
Surplus de l'exercice (fonctionnement)	51 432 \$
Activités d'investissement	(2 550 617)\$
Financement des activités d'investissement	2 270 751 \$
Financement projets en cours	167 025 \$
Affectations surplus	110 585 \$
Surplus net 2019	49 176 \$
Surplus cumulé au 31 décembre 2018	210 700 \$
Surplus cumulé au 31 décembre 2019	259 876 \$

102-06-20 Résolution prévoyant une période de consultation suite à la publication du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport de l'auditeur indépendant

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de prévoir une période de consultation à la suite de la publication du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport de l'auditeur indépendant.

103-06-20 Résolution décrétant la poursuite du processus de dérogation mineure durant la suspension imposée par l'arrêté ministériel

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme de la Municipalité a informé le conseil que la période actuelle est propice au dépôt de demandes de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la Loi sur la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de cette déclaration d'état d'urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 7 mai 2020 (2020-033) suspendant toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le conseil en décide autrement;

CONSIDÉRANT QUE l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour traiter les demandes de dérogations mineures retarderait considérablement et de façon préjudiciable la réalisation des projets des citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QUE la présente période (estivale) est une période propice à la réalisation de travaux et que le conseil désire favoriser leur réalisation dans le respect de la réglementation municipale (et de toute dérogation qui serait déposée);

CONSIDÉRANT QU'il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée encore pour plusieurs semaines;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogations mineures dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires pour qu'ils soient considérés par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire que la procédure prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à l'égard d'une dérogation mineure soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 et ce, à l'égard de toute demande de dérogation mineure devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jimmy Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le conseil municipal décide que les demandes de dérogations mineures déposées ou traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée (consultation écrite);

- **QU'UN** avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, de même que sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité expliquant notamment la nature de la demande de dérogation mineure et sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure;

- **QUE** les commentaires écrits quant à ces demandes pourront être transmis, par courrier, au bureau municipal situé au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements, Québec G0A 2M0, à l'attention de Mme Linda Gauthier ou par courriel lindagauthier@leseboulements.com, à cette dernière au plus tard 15 jours après la publication de cet avis;

- **QU'**une fois le délai pour soumettre les commentaires expiré et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution sera adoptée aux fins de statuer sur la demande de dérogation mineure.

104-06-20 Demande de dérogation mineure n° 2020-97 – 31, rue des Peupliers

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure n° 2020-97 située au 31, rue des Peupliers, lot 5 438 937, aux fins d'autoriser le lotissement d'un terrain d'une superficie de 2 471 m² plutôt que de 4 000 m², comme prescrit par l'article 5,4 du règlement de lotissement n° 118-11 de la municipalité des Éboulements;

CONSIDÉRANT que suite à un incendie, le demandeur souhaite reconstruire une résidence, sur un lot distinct;

CONSIDÉRANT que la résidence était présente avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) et que celle-ci bénéficie d'un droit acquis de 5 000 m²;

CONSIDÉRANT que le site de la construction est éloigné de la rue Félix-Antoine-Savard, la superficie nécessaire pour un chemin d'accès à

la propriété d'environ 2 529 m² doit faire partie du 5 000 m² de droits acquis, réduisant ainsi la superficie du terrain pour la construction de la résidence à 2 471 m²;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'étude du dossier, le CCU recommande d'accepter la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

— **D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure n° 2020-97 aux fins d'autoriser un lotissement d'une superficie de 2 471 m² plutôt que de 4 000 m² au 31, rue des Peupliers, lot 5 438 937.

105-06-20 Résolution côte à Godin

CONSIDÉRANT que lors des pluies diluviennes du 27 avril 2019, un important glissement de terrain est survenu dans la côte à Godin, la rendant ainsi impraticable;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce glissement, plusieurs abonnés d'Hydro-Québec et de Bell Canada de St-Joseph-de-la-Rive et de L'Isle-aux-Coudres se sont vus privés de ces services;

CONSIDÉRANT que la direction régionale de la sécurité civile a mandaté le service de la géotechnique et de la géologie du Ministère des Transports pour produire un avis technique concernant ledit glissement de terrain;

CONSIDÉRANT qu'à la lecture de cet avis technique, il est recommandé de procéder à des travaux de stabilisation des lieux;

CONSIDÉRANT que lors d'une rencontre réunissant les divers ministères concernés et la municipalité, on nous laissait entendre que les travaux seraient admissibles au Programme général d'aide financière lors de sinistres;

CONSIDÉRANT qu'en mars 2020 la firme Tetra Tech a produit une estimation des travaux de stabilisation et que ceux-ci s'élèvent à plus d'un million huit cent mille dollars (1 800 000 \$);

CONSIDÉRANT que le 1^{er} avril dernier, le ministère de la Sécurité publique nous informait que le site de la côte à Godin ne répondait pas aux critères d'admissibilité du programme général d'aide financière;

CONSIDÉRANT que la municipalité des Éboulements n'a pas les ressources nécessaires pour payer de tels travaux;

CONSIDÉRANT que les résidents de St-Joseph-de-la-Rive, les usagers du traversier de L'Isle-aux-Coudres ainsi que les véhicules d'urgence empruntent exclusivement cette route pour se diriger vers la route du Fleuve (route 362), et ce, aussi longtemps qu'elle est praticable;

CONSIDÉRANT que la rue Félix-Antoine-Savard est principalement bordée de zones à risque de mouvements de sol, qui la rende vulnérable à des interruptions de circulation, faisant en sorte que la côte à Godin demeure la seule issue possible pour l'évacuation de St-Joseph-de-la-Rive et de L'Isle-aux-Coudres en cas de sinistre, et ce, été comme hiver;

CONSIDÉRANT qu'en période d'achalandage estival, l'utilisation de la côte à Godin diminue la file d'attente pour le traversier de L'Isle-aux-Coudres sur la rue Félix-Antoine-Savard, celle-ci étant située sur la

voie, direction ouest, rendant la circulation périlleuse, au cœur du village de St-Joseph-de-la-Rive;

CONSIDÉRANT que la ligne principale de transport d'électricité qui dessert une partie de St-Joseph-de-la-Rive et L'Isle-aux-Coudres ainsi que celle qui dessert St-Joseph-de-la-Rive en télécommunication passent le long de cette route;

CONSIDÉRANT que par sa résolution n° 2020-05-96 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 mai dernier, le conseil de la municipalité de L'Isle-aux-Coudre reconnaît la pertinence, l'urgence et la nécessité d'effectuer les travaux de réparation permettant une sécurité routière adéquate dans la côte à Godin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **QUE** la présente demande de révision de notre dossier soit acheminée à Monsieur Denis Charland, directeur et à Monsieur Claude Drouin, responsable de notre dossier au Ministère de la Sécurité publique, direction du rétablissement, en regard des explications énumérées ci-dessus;

- **QU'**une copie de cette résolution soit acheminée à Madame Geneviève Guilbeault, Vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, à Madame Émilie Foster, Députée de Charlevoix – Côte-de-Beaupré et adjointe parlementaire du ministre des Finances ainsi que Madame Claudette Simard, préfet de la MRC de Charlevoix.

106-06-20 Résolution adoptant l'horaire estival du bureau municipal

CONSIDÉRANT que l'horaire estival d'ouverture du bureau débute la première semaine du mois de juin, à savoir :

Du lundi au jeudi : de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 17 h et
Le vendredi : de 8 h 15 à 12 h 15 – fermé en après-midi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

— D'adopter l'horaire estival pour le bureau municipal pour la période estivale, soit jusqu'au vendredi précédant la fête de l'Action de grâce.

107-06-20 Versement d'un montant supplémentaire au Camp le Manoir dans le but de tenir le camp de jour pour l'été 2020

CONSIDÉRANT que les camps de jour ont un rôle important à jouer afin de briser l'isolement des enfants, de leur faire vivre des vacances inoubliables et de permettre un retour au travail des parents ;

CONSIDÉRANT les mesures imposées par la Santé publique afin d'offrir un milieu sécuritaire ;

CONSIDÉRANT que ces changements affecteront la capacité d'accueil, les services offerts et la programmation de l'été 2020 ;

CONSIDÉRANT que cette situation aura une incidence sur le budget de fonctionnement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

— QU'un montant supplémentaire de 8 500 \$ soit versé au Camp le Manoir afin de permettre la tenue de camp de jour à l'été 2020.

108-06-20 Résolution ouverture des toilettes publiques pour la saison estivale

CONSIDÉRANT la présence grandissante des touristes qui sollicitent l'utilisation des toilettes des commerçants;

CONSIDÉRANT que la situation de la COVID-19 exige une fréquence plus élevée de l'entretien et de la désinfection des toilettes publiques et de leur site;

CONSIDÉRANT que le personnel actuel ne permet pas le surplus de travail créé par l'entretien accru des toilettes publiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jimmy Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

— de publier une offre d'emploi dans le communiqué COVID-19 du 4 juin pour engager une personne dédiée à l'entretien des toilettes publiques pendant la période estivale;

— de fournir un véhicule pour cette même période.

109-06-20 Inscription de la directrice générale aux activités de remplacement du congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

— Que la directrice générale participe aux activités de remplacement du congrès annuel de l'ADMQ, sous forme de neuf webinaires du 16 au 18 juin 2020 au coût de 375 \$ excluant les taxes.

110-06-20 Remplacement de la pompe du poste de pompage de la rue de l'Église

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder au remplacement de la pompe du poste de pompage de la rue de l'Église;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles aux travaux TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

— de procéder au remplacement de la pompe du poste de pompage de la rue de l'Église au coût de 24 260 \$ excluant les taxes.

111-06-20 Remplacement de glissières à Cap-aux-Oies

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au remplacement des glissières dans le secteur de Cap-aux-Oies;

CONSIDÉRANT la soumission de la firme FBC de Baie St-Paul au coût de 23 820 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles aux travaux TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

— de procéder au remplacement de glissières dans le rang Cap-aux-Oies au coût de 23 820 \$ excluant les taxes.

112-06-20 Demande de don : Comité touristique Les Éboulements / St-Irénée

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier nécessaire à la tenue d'activités respectant les consignes de sécurité émises par les autorités gouvernementales au cours de l'été;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de veiller à la promotion et la valorisation du développement touristique dans les municipalités des Éboulements et de St-Irénée, particulièrement en ce temps de pandémie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

— d'accorder un don de 500 \$ au comité touristique Les Éboulements/St-Irénée pour la tenue des événements prévus au cours de l'été.

Représentation

Aucune représentation au cours du mois de mai.

Questions de citoyens

Aucune question n'a été transmise par courriel.

Certificat de crédit

Je soussignée, Linda Gauthier, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

113-06-20 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale et
secrétaire-trésorière